



# VILLE D'ETAMPES

## ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR-2025-DG34

**OBJET : Réouverture du stand de tir situé stade du Pont de Pierre, rue de Gérofosse**

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° VI-AR-2025-DG23 en date du 26 mars 2025 portant fermeture temporaire du stand de tir sis stade du Pont de Pierre, rue de Gérofosse, pour nécessité de vérification de conformité de l'équipement aux normes en vigueur en matière d'ERP,

**Considérant** la nouvelle organisation du fonctionnement du stand de tir situé stade du Pont de Pierre, rue de Gérofosse, dans un souci de sécurité des utilisateurs,

**Considérant** que les conditions de sécurité sont désormais remplies et permettent la réouverture du site au public,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le stand de tir situé stade du Pont de Pierre, rue de Gérofosse précédemment fermé par arrêté municipal n° VI-AR-2025-DG23 en date du 26 mars 2025 est autorisé à rouvrir au public à compter de la date du présent arrêté,

**Article 2** : Le responsable permanent du site du stand de tir devra veiller au strict respect des normes de sécurité en vigueur et maintenir les installations en état de conformité.

**Article 3** : Le présent arrêté est affiché sur le site de l'équipement.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- L'association les équipiers de la Gâchette, responsable permanent du site
- La Région de Gendarmerie d'Ile-de-France, utilisatrice du site
- La Police Municipale, utilisatrice du site

Fait à Étampes, le - 5 MAI 2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

- 5 MAI 2025



Franck MARLIN  
Maire d'Étampes

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250505-VI-AR-2025-DG34-AU  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025